

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1892.

---

Droits d'entrée sur les céréales. — Modification de l'impôt sur la culture du tabac.  
— Assurance obligatoire du bétail. — Abrogation du droit de licence sur le débit des boissons alcooliques.

(Pétitions d'habitants d'Edelaere, Becquevoort, Avecappelle, Lubbeek, présentées les 18, 22, 29 novembre et 6 décembre 1892. — Pétitions de planteurs de tabac de plusieurs communes, présentées le 15 novembre 1892. — Pétitions de cultivateurs de différentes communes et de membres du Comité du Comice agricole de Gand, présentées les 24 et 31 juillet, 8 août et 13 novembre 1891, 9 et 11 février 1892. — Pétition des président et secrétaire de l'Association générale des brasseurs belges, réunie en Congrès, à Gand, présentée le 19 juillet 1892.)

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. ANCION.

---

MESSIEURS,

Un grand nombre de pétitions demandant, les unes, l'établissement de DROITS D'ENTRÉE SUR LES CÉRÉALES; d'autres, une MODIFICATION DE L'IMPÔT EXISTANT SUR LA CULTURE DU TABAC; d'autres encore, L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DU BÉTAIL, ont été adressées à la Chambre et renvoyées à la Commission permanente de l'Industrie.

Les objets dont s'occupent ces pétitions devant être respectivement abordés à l'occasion de l'examen du projet de loi portant modification de certains droits d'entrée et de celui des budgets des Voies et Moyens et de l'Agriculture, nous avons l'honneur de proposer à la Chambre le dépôt de ces pétitions sur le bureau, pendant la discussion de ces divers projets.

D'autres pétitions réclamant *l'abrogation de la loi du 19 août 1889, qui*

---

(1) La Commission permanente de l'Industrie est composée de MM. MEEUS, président, DE HEMPTINNE, ANCION, GILLIEAUX, DE SMET DE NAEYER, BEECKMAN, NEEF-ORBAN, SNOY, JANSSENS, DE WINTER, NOËL.

*établit un droit de licence sur le débit des boissons alcooliques* sont également parvenues à votre Commission.

En présence de la proposition de loi récemment déposée par quelques-uns de nos honorables collègues et se rattachant à cet objet, votre Commission est d'avis qu'il conviendrait de renvoyer ces pétitions à la section centrale chargée d'examiner ladite proposition.

*Le Rapporteur,*

ALFRED ANCION.

*Le Président,*

EUGÈNE MEEUS.

---